



SAAM News

La lettre du personnel navigant

Septembre 2006

Édito

Toujours soucieux de répondre favorablement aux besoins du marché, prêt à relever de nouveaux défis, le SAAM voit sa communauté s'élargir hors de ses frontières.

En assurant désormais l'ALPA Espagne, le premier syndicat des pilotes espagnols, le SAAM propose ses garanties perte de licence, incapacité temporaire de travail et décès à près de 3 500 PNT. La compagnie TNT Airways fait également partie de la communauté SAAM, avec la constitution d'un contrat groupe destiné aux 300 PNT employés au sein de TNT Airways (en Grande-Bretagne et Belgique) et PAN Air (en Espagne).

De nouveaux partenaires qui démontrent bien ici le dynamisme, la réactivité et l'esprit entrepreneur que s'est donné le SAAM, tant au niveau français qu'euro-péen !

Florent Pernoud
Directeur

Automobile : prime à la fidélité !

Pour toute nouvelle souscription, le SAAM vous offre 10 % de réduction par rapport au tarif appliqué et 1 mois gratuit. Vous avez déjà souscrit un contrat automobile et n'avez jamais eu de sinistre ?

Profitez du crédit fidélité franchise avec :

- une franchise baissée de moitié si vous n'avez pas connu de sinistre depuis 2 ans,
- aucune franchise si vous n'avez pas connu de sinistre depuis 3 ans.

Exemple : vous avez souscrit un contrat automobile il y a 4 ans, et n'avez jamais eu de sinistre. Le montant de votre franchise était fixé à 500 €. Celui-ci sera ramené à 0 si vous déclarez un vol, un incident ou un dommage à votre véhicule.

Pour plus de renseignement, contactez-nous au 01 49 64 12 93.

Au cas où...



Lors d'une balade en famille, votre enfant fait une chute de plusieurs mètres et retombe lourdement sur le dos. Depuis, il est tétraplégique. Comment obtenir réparation même s'il est le seul responsable de l'accident ? Serez-vous bien indemnisé et pourrez-vous supporter le coût du réaménagement de votre maison et du recours à une personne à domicile pour l'aider ?

Avec la Garantie Accident de la Vie,

vous êtes couvert que vous soyez seul(e) responsable de l'accident ou non. Pour seulement 15 € par mois, vous et votre famille recevrez une réelle indemnisation, pouvant aller jusqu'à 1 000 000 €, quelles que soient votre situation et les conséquences liées à cet accident, aussi bien sur votre vie personnelle, professionnelle que familiale. Avec la GAV, vous êtes en mesure de maintenir votre niveau de vie, et d'assumer les conséquences pécuniaires d'un accident de la vie quotidienne pour vous et votre famille. Souscrire à la GAV, c'est l'assurance de profiter d'un véritable soutien financier pour 15 € par mois pour vous et vos proches.

Contact : 01 49 64 12 93

Optez pour la classe Sérénité avec JURIS PN !

Dans le cadre de votre activité professionnelle comme dans celui de votre vie privée, vous pouvez compter sur une protection juridique encadrée par une équipe de juristes spécialisés en droit aérien, disponible 24h/24 au numéro gratuit :

0 800 263 849.

En adhérant à JURIS PN, on vous portera conseil, assistance et l'on prendra en charge immédiatement la procédure en cas de litige.



En bref

Secret médical...

Dans un souci constant de qualité de services, nous nous engageons au respect des principes émis par la Convention BELORGEY, en matière de protection d'informations confidentielles touchant à la vie privée et à la santé des personnes. L'application de cette Convention consiste en la mise en place d'un certain nombre de règles. Ces dernières sont destinées à encadrer la collecte et l'utilisation de données à caractère médical, que nous pouvons être amenés à recevoir lors de la souscription ou de l'exécution du contrat d'assurance. Sachez que nous adhérons pleinement à ce Code de bonne conduite, véritable charte déontologique de notre profession.

Fermeture de bureau

Suite au départ en retraite de Madame Annie Viguié, attachée à notre bureau d'Orly depuis 20 ans, le SAAM a décidé de centraliser toutes les demandes commerciales auprès de ses équipes de Roissy et Neuilly.

N'hésitez pas à nous contacter :

0 800 263 849

(appel gratuit)

ou auprès du service commercial :

Neuilly : 01 49 64 12 99

Roissy : 01 49 19 21 49

Contrat SAAM : améliorations des garanties

Depuis le 1er janvier 2006, le contrat du SAAM réservé aux Personnels Navigants Commercial et Technique vous offre d'importantes améliorations et des avantages adaptés à votre métier. Si vous avez moins de 45 ans et avez souscrit aux garanties ITT et PL, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de racheter la clause de déduction des indemnités journalières du capital PL (dans ce cas, nous vous demanderons de compléter un nouveau questionnaire de santé). Le montant de l'allocation de la garantie obsèques a été porté à 3 000 € en cas de décès toutes causes, avec un complément de 3 049 € en cas de décès accidentel, pour une cotisation mensuelle toujours identique de 1,52 €. Cette garantie s'exerce au profit de l'assuré, son conjoint et ses enfants fiscalement à charge.

Événementiel

Les 10, 11 et 12 mars derniers s'est tenu le salon des formations aéronautiques. Dans le cadre de son activité, notamment de son offre d'assurance "Perte de Licence" dédiée aux jeunes stagiaires, le SAAM a participé à cette manifestation située à la Maison de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Orly.

Les 3 et 4 juin derniers, Verspieren et le SAAM ont accueilli clients et fournisseurs dans leur espace VIP à l'occasion de la 34e édition du meeting aérien de la Ferté-Alais. Durant ces deux jours, près de 35 000 visiteurs sont venus découvrir de nombreuses démonstrations aériennes d'avions de collection, le Waco ou encore le Sukhoi Verspieren sponsorisés à cette occasion. Du beau spectacle agrémenté de mises en scène pyrotechniques et commenté par le journaliste aéronautique Bernard Chabbert.



Assistance emploi

Vous souhaitez changer de cap ? Vous avez perdu votre emploi ou votre aptitude médicale ? Un certain nombre de PN en difficulté de recherche d'emploi ou d'orientation ont fait appel aux services du SAAM et de Mondial Assistance. Un conseiller emploi vous aide à redynamiser votre carrière. Quel que soit le motif de cette démarche, n'oubliez pas que cette garantie existe et qu'elle peut vous être favorable pour un nouvel avenir ! ... Cap sur la réussite professionnelle !

L'assurance crédit avec Empruntéa

Vous voulez emprunter pour acquérir votre logement, votre avion... quoi de plus normal ! Grâce à Empruntéa, vous faites de réelles économies sur vos mensualités et empruntez en toute sécurité.

Demandez au plus vite un devis gratuit et immédiat auprès de nos chargées de clientèle.

Mise au point sur les exclusions

Vous êtes nombreux à vous interroger sur l'étendue exacte des exclusions des troubles du dos et des troubles psychiques, psychiatriques et anxio-dépressifs. Sachez que lorsqu'elles sont mentionnées au contrat, ces exclusions ne concernent que les troubles bénins.

→ **Les troubles du dos** sont pris en charge dès lors qu'ils ont nécessité une hospitalisation de plus de 7 jours consécutifs.

→ **Les troubles psychiques, psychiatriques et anxio-dépressifs** sont couverts :

1) En cas d'hospitalisation de plus de 31 jours dans un établissement spécialisé

2) S'ils sont consécutifs à un attentat ou un acte de piraterie subi directement par l'assuré et avéré en service aérien.

Le SAAM à votre écoute

→ Notre volonté

Toujours mieux répondre à vos attentes.

→ Notre gage de qualité

La certification ISO 9001 : 2000 le 2 juillet 1999.

→ Nos engagements

Les délais de règlement :

- 15 jours en arrêt de travail
- 30 jours en perte de licence et décès.
La qualité de l'accueil téléphonique.

L'amélioration continue de nos services.

Une enquête de satisfaction annuelle.